



Parc info N° 45 - 29 octobre 2024

La Mairie Communique



Mesdames et Messieurs les résidents

Nous vous informons que la commune de Lésigny a obtenu, par arrêté interministériel du 26 octobre 2024, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, à la suite des inondations et coulées de boue du 9 octobre dernier (pièce jointe).

Les sinistrés disposent d'un délai de 30 jours à compter du 26 octobre 2024, pour déclarer auprès de leur assureur un bilan des dégâts et des pertes et une copie dudit arrêté, par courrier recommandé avec AR.

L'aful du Parc de Lésigny

PS : En cas de besoin vous pouvez vous rapprocher de la Direction générale des services :

01.60.34.24.48.

6, rue de villarceau

Voir courrier aux administrés en fichier joint

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur AFUL DU PARC DE LESIGNY.

[Se désinscrire](#)



© 2019 AFUL DU PARC DE LESIGNY